

Mémento des Actions Agricoles

Contexte

Date : Mars 2020

Réalisation : Delphine BARBERIS

Le captage des Prés Nolleys est qualifié de prioritaire au sens de la loi Grenelle de l'Environnement. A ce titre, la réglementation impose la délimitation d'une AAC et la mise en place d'une feuille de route de reconquête de la qualité de l'eau. Un plan d'actions a été validé en septembre 2016 **pour une durée de 5 ans (fin 2021)**. L'objectif est double : **préserver la ressource en eau tout en assurant la productivité des exploitations agricoles**. Grâce au concours et à la mobilisation de toute la profession agricole, **la démarche est basée sur du volontariat. Ce statut doit être perçu comme une réelle opportunité pour vous d'accéder à un accompagnement gratuit** (cf. modalités décrites ci-après), non envisageable dans un cadre réglementaire fixé par arrêté préfectoral.

Seule une forte mobilisation de l'ensemble de la profession agricole (agriculteurs et organismes accompagnateurs) pourra permettre la pérennisation du caractère volontaire de ce plan d'actions.

Soyez acteur sur votre territoire ...



... en étant force de proposition pour faire évoluer l'animation de votre secteur et/ou en intégrant le Comité Professionnel Agricole ([plus d'informations en p.4](#)).



... en participant aux animations collectives pour échanger avec vos pairs et les autres membres de la profession sur votre vécu /expérience, vos difficultés et vos réussites techniques.



... en vous portant volontaire pour la mise en place sur votre exploitation de suivis et/ou d'actions individuelles organisées sur l' AAC.



Contact



Delphine BARBERIS

Animatrice agricole

Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir

☎ 02 37 24 45 25

✉ d.barberis@eure-et-loir.chambagri.fr



Les partenaires



Descriptifs des mesures du Plan d'Actions

Fertilisation azotée



Suivez la dynamique de l'azote et ajustez votre stratégie de fertilisation azotée

- Un réseau fixe de reliquats est effectif depuis 2017 sur l'AAC. 65 parcelles sont prélevées en Fin de culture, en Entrée et en Sortie d'Hiver (1 pour 100 ha) afin de suivre la dynamique de l'azote dans les sols.
- Chaque mesure réalisée dans le cadre du réseau reliquats de l'AAC fait l'objet d'une interprétation et d'un conseil précis de fertilisation adapté au sol et à la culture en place. Pilotez votre stratégie azotée à la reprise de la végétation sur la base d'analyses RSH¹ ou de la grille de référence départementale produite chaque année à partir des données collectées par la Chambre d'agriculture.

A l'occasion de l'organisation d'une permanence azote spécifique, bénéficiez d'un conseil à la demande au cas par cas sur vos valeurs de reliquats, votre fractionnement de dose etc.



40% des agriculteurs de l'AAC ont participé à une réunion et/ou une permanence sur la stratégie azotée

NEW

Focus fertilisation organique



80% des agriculteurs ayant recours à des effluents organiques sur l'AAC ont bénéficié d'une formation

NEW

Bénéficiez d'une formation sur la valorisation des effluents organiques (date et lieu à définir). Tout agriculteur ayant recours à ce type d'intrants et exploitant des parcelles sur l'AAC est concerné par cette opération.



100 % de couverts implantés en interculture longue (cadre réglementaire)

Soyez accompagné dans la conduite de vos intercultures

- Un suivi parcellaire d'intercultures, basé sur des mesures de reliquats et de biomasses, vous est proposé chaque été. L'objectif est d'évaluer l'intérêt des couverts et de promouvoir des itinéraires techniques efficaces et adaptés localement. Des exemples des années précédentes sont consultables sur notre site internet.²
- Des conseils individuels et collectifs adaptés au contexte de l'année vous seront apportés par rapport aux choix d'espèces, aux conditions d'implantation...



Mise en place de 15 placettes de référence azote sur l'AAC et diffusion d'un bulletin d'information

Optimisez la date du 1er apport d'azote sur blé (fév.—mars)

- Déterminez le moment le plus opportun pour le déclenchement du 1er apport à l'aide d'un indicateur visuel (placettes fertilisées de 2 m²).
- Les observations collectées sur l'ensemble du département chez des agriculteurs membres du réseau vous seront relayées chaque semaine pendant 1 mois via la diffusion d'un flash technique.



Indicateurs de résultats considérés dans l'analyse de réussite annuelle du plan d'actions et l'évaluation finale à l'issue des 5 ans. L'objectif est de faire le point sur l'évolution des pratiques sur l'AAC et sur la mobilisation des agriculteurs.

1 : RSH = reliquat en sortie d'hiver

2 : <https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/agroenvironnement/eau/gestion-qualitative/captages-deau-potable/eure-et-loir-captages-deau-potable/base-de-donnees-couverts/>

sur l'AAC des Prés Nollets

Les accompagnements individuels



Un « Diagnostic des pratiques » réalisé sur 70 % de la SAU de l'AAC au bout de 5 ans



Plus de 80 % des agriculteurs ayant réalisé un diagnostic initial bénéficieront d'un suivi individuel



80% des préconisations prises en compte par les exploitants

Concilez vos projets et l'enjeu eau grâce au Diag Agr'eau

- Faites le point sur vos pratiques actuelles et sur votre stratégie globale. Prenez du recul sur vos réussites et vos difficultés techniques. Identifiez les pistes d'améliorations et les défis de demain pour mieux y faire face.
- La finalité de cette action est la mise en place, avec l'aide de votre prescripteur de conseil, d'une feuille de route réalisable à moyen terme, adaptée à votre exploitation et cohérente avec l'enjeu qualité de l'eau.

Le suivi Agr'eau : mettez en œuvre votre nouvelle stratégie

- Poursuivez la démarche de progrès initiée avec le Diag Agr'eau par l'accompagnement pendant 3 ans par votre conseiller dans l'application de votre feuille de route sur le terrain.
- Bénéficiez de conseils techniques personnalisés, adaptés à votre contexte. L'objectif est de sécuriser l'évolution de vos pratiques, de tester des nouveautés et d'ajuster votre stratégie avec l'appui de votre conseiller.

Identifier les risques de pollutions ponctuelles

Diagnostic Sécurité Environnement : Évaluez le niveau de conformité de vos installations sur votre corps de ferme

Diagnostic gratuit pour les agriculteurs ayant leur siège d'exploitation situé dans l'AAC³.

- Faites le point avec votre conseiller sur les mises aux normes potentielles à réaliser en matières de stockage d'hydrocarbures et d'azote liquide en lien avec la réglementation en vigueur en Eure-et-Loir.
- En cas de projet d'aménagement du type aire de remplissage et de lavage du pulvérisateur, bénéficiez d'une assistance technique pour la conception de vos ouvrages, de renseignements quant aux possibilités de financements et d'une aide dans le montage des dossiers.



100% de mises au normes suite au diagnostic et 50 % pour les aires de remplissage et de lavage du pulvérisateur

3 : Carte des limites de l'AAC disponible sur le site internet de la Chambre d'agriculture (lien en p.4)

Focus volet phytosanitaire :



Suivi de 3 parcelles en colza, blé, orge à chaque campagne



© CA28

Focus problématique gestion des adventices

NEW

Suivi de la pression en bio-agresseurs sur l'AAC : raisonnez vos interventions en vous appuyant sur des données locales

- Des observations hebdomadaires sont réalisées sur des parcelles en blé, orge et colza à des périodes clés de leur développement. Des flashes vous sont régulièrement envoyés dans le but de faire un état des lieux local de la pression en maladies/ravageurs. **Attention ! La diffusion de ces bulletins est un appui technique et ne doit pas remplacer l'observation individuelle de vos parcelles.**
- Des guides spécifiques faisant état des modalités de reconnaissances des ennemis des cultures et des moyens de luttés existants sont mis à votre disposition.

Dès 2020, un accompagnement individuel vous sera proposé.

Il combinera :

- ⇒ une réflexion globale sur votre stratégie de désherbage ;
- ⇒ une évaluation qualitative du salissement à la parcelle ;
- ⇒ un calcul d'indice de fréquence de traitement herbicide et votre positionnement vis-à-vis d'une référence locale.

Pour vous aider dans vos réflexions ...



Participation d'au minimum 80% des agriculteurs de l'AAC à une formation technique dans les 5 ans



© CA28

Participez aux animations collectives organisées sur l'AAC

Le Comité Professionnel Agricole et plusieurs organismes du territoire se mobilisent tout au long de l'année pour vous proposer des rendez-vous techniques (réunions, démonstrations, visites d'essais...) au plus près des attentes et des besoins du terrain.

Venez échanger sur vos pratiques entre membres de la profession.



En cas de projet d'évolution vers d'autres systèmes de cultures (agroforesterie, agriculture biologique...), un accompagnement spécifique pourra vous être proposé (formation, appui technique, diagnostic de conversion ...).

Le collectif

Focus Comité Professionnel Agricole (CPA)

- Depuis mai 2018, une dizaine d'agriculteurs de l'AAC se réunissent pour :
- ⇒ représenter la profession et favoriser les échanges avec les acteurs du monde agricole ;
 - ⇒ dynamiser la démarche en proposant des thématiques d'animation en accord avec les besoins du terrain ;
 - ⇒ valoriser l'implication de chacun et soutenir le caractère volontaire du plan d'actions pour qu'il perdure dans le temps ;

Merci à eux pour leur mobilisation !



CA28



Pour plus d'information ...



Rendez-vous sur le site internet de la Chambre d'agriculture : <https://centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr/index.php?id=2912430>